Envoyé en préfecture le 08/09/2026
Reçu en préfecture le 08/09/2026
Publié le - 8 SEP. 2026
ID : 062-216203497-20260907-2026028DEL-DE

République Française
Département du Pas-de-Calais

# Commune de Fouquereuil

**n° 2026 028**

# Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 07 Septembre 2026 – n° 02

Par suite d'une convocation en date du 1er Septembre 2026, les membres composant le Conseil Municipal de la commune de FOUQUEREUIL se sont réunis, en séance ordinaire, le Lundi 07 Septembre 2026 à 19h00, Salle des Mariages en Mairie, sous la présidence de Mr Fabrice PEREIRA, Maire

Etaient présents : Mr Fabrice PEREIRA, Mme Séverine VERPRAET, Mme Isabelle LEFEBVRE-HEROT, Mr CLARYSSE Francis, Mme Anne-Sylvie FLAMENT, Mr Jean-Paul LIAGRE, Mme Micheline NAUDIN-CARON, , Mme KREPULEC Patricia, Mr Christophe GODET, Mme MALINGUE Caroline, Mr Chamrong CHEAM, Mr Michael DELEYE, Mr Erwyn CARON, Mme Gladys TIRACHE, Mme Laetitia BRASME et Mr Alexandre BOULINGUIEZ

Absents excusés ayant donné procuration : Mr Guy BILLET à Mr Fabrice PEREIRA et Mme Dany BILLET à Mme Séverine VERPRAET et Mr Gérard GUILBERT à Mr Francis CLARYSSE

Absents excusés : ----------

Absents : ----------

En application de l'article L2127-17 du CGCT, Monsieur le Maire constate que la majorité des membres en exercice est présente et que l'assemblée peut valablement délibérer.

La séance est donc ouverte,

Le compte rendu de la précédente séance du conseil municipal a été approuvé

Il a ensuite été procédé, conformément à l'article L 2121-15, à l'élection d'un secrétaire de séance au sein du conseil municipal.

Mme Gladys TIRACHE a ainsi été élue secrétaire de séance.

## Objet : Solidarité en faveur des communes sinistrées (AMF)

Membres en exercice : 19 Présents : 16 Exprimés 19
Vote : Pour : 16 Contre : 3 Abstention : 0

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1111-1 du CGCT,

Des incendies d'une intensité exceptionnelle se sont déclarés en France, ont ravagé près de 115 000 hectares, et nécessité l'évacuation de nombreuses communes, provoquant une catastrophe humaine, sociale, environnementale et économique.

Face à ce drame, l'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité (AMF) appelle les communes et les intercommunalités de France métropolitaine et d'Outre-mer à apporter, au plus vite, un soutien financier aux opérations d'urgence en cours ou en préparation, ainsi qu'à la longue phase d'accompagnement nécessaire.

Sensible aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la commune de FOUQUEREUIL tient à apporter son soutien et sa solidarité aux communes impactées.

Aussi, il est proposé au conseil municipal de contribuer à soutenir les communes impactées dans la mesure de ses capacités.

Le Conseil Municipal à 16 voix pour et 3 contre DECIDE de contribuer de la manière suivante :

- Faire un don d'un montant de 300€ - trois cent euros - à l'Association des maires de France AMF Aides sinistrés, a qui il reviendra de reverser ce don aux collectivités sinistrées sur le RIB dédié :
FR76 1027 8041 0200 0201 2731 506 AMF AIDES SINISTRES
- D'habiliter Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération

Fait à FOUQUEREUIL les jour, mois et an que dessus
Le Maire,

MAIRIE DE FOUQUEREUIL (P-d-C)

Fabrice PEREIRA